

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001.

Rapporteur général: M. Daniel Sormanni.

La commission des finances, sous les présidences de M. André Kaplun, puis de Mme Hélène Ecuyer, composée de Mmes Michèle Ducret, Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, Marie Vanek, ainsi que de MM. Didier Bonny, Alain Comte, Jacques François, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Bernard Lescaze, Pierre Losio, Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni, Jean-Pascal Perler et Daniel Sormanni s'est réunie les 24 avril, 7 mai, 21 mai, 22 mai, 28 mai et 27 août 2002, a examiné les comptes rendus administratifs et financiers de l'exercice 2001 renvoyés par le Conseil municipal lors des séances du 16 et 17 avril 2002 à la commission des finances.

Les notes de séances ont été rédigées par Mmes Gisèle Spescha et Arlette Mbarga, qu'elles en soient remerciées pour leurs excellente tenue, nécessaire au travail des rapporteurs.

Le rapporteur général remercie les magistrats, les hauts fonctionnaires, le directeur du Contrôle financier pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions posées par la commission des finances.

Désignation des rapporteurs

Rapporteur général: M. Daniel Sormanni.

Rapporteurs spécialisés:

Autorités: M. Daniel Sormanni

Département des finances et de l'administration générale: M. Robert Pattaroni.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: M. Jean-Pascal Perler.

Département des affaires culturelles: M. Bernard Lescaze.

Département des sports et de la sécurité: M. Jean-Marie Hainaut.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M. Jacques François.

Sommaire

1. Ordonnance du travail de la commission
2. Analyse générale, préliminaires, tableaux et statistiques.
3. Rapports spécialisés concernant les départements:
 - des finances et de l'administration générale;
 - de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
 - des affaires culturelles;

- des sports et de la sécurité;
 - des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.
4. Analyse du rapport du contrôle financier pour l'année 2001.
 5. Considérations et appréciations de la commission des finances.
 6. Vote des arrêtés.

1. Ordonnance du travail de la commission

Comme d'habitude la commission des finances analyse tout d'abord le rapport d'activité du Contrôle financier.

Cela a l'avantage de permettre à la commission de préparer les questions à l'attention des différents départements, notamment là où tous les éclaircissements n'ont pas été apportés.

24 avril 2002

La commission a procédé à l'élection du rapporteur général et des rapporteurs spécialisés.

Elle a auditionné le Contrôle financier, M. André Lévrier, directeur, M. Claude Chouet, sous-directeur, et M. Raemy.

Les fonctions du service sont d'opérer des contrôles ponctuels exhaustifs dans les services et institutions, et leurs apporter conseils, remarques et suggestions sur les problèmes comptables, d'organisation, voire, à la demande des intéressés, de gestion, afin d'optimiser le fonctionnement de l'administration.

Il procède également à l'analyse de l'évolution des charges et des revenus du compte de fonctionnement.

7 mai 2002

Audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et du département des affaires culturelles, selon l'ordonnance suivante:

- rapport d'activité du Contrôle financier;
- rapport de gestion du Conseil administratif;
- comptes budgétaires et financiers 2001.

21 mai 2002

Audition du département des finances et de l'administration générales, du maire, du secrétaire général et du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

22 mai 2002

Audition du département des sports et de la sécurité et du Contrôle financier sur la révision des comptes 2001.

28 mai 2002

Audition du département des affaires culturelles.

27 août 2002

Discussion et votes.

2. Analyses générales préliminaires, tableaux et statistiques

Le résultat du compte de fonctionnement de l'exercice 2001 s'est soldé par un excédent de revenus de 59,2 mios de francs.

Ce résultat présente une amélioration du projet de budget de 53,8 mios de francs.

Il est utile de rappeler que les amortissements se sont montés à 117,2 mios de francs, compte tenu des amortissements ordinaires (60,2 mios) et des amortissements complémentaires (57 mios).

Le résultat des comptes 2001 peut donc être qualifié d'exceptionnel.

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2001 est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève au 31 décembre 2001 à 317 385 531,01 francs.

Revenus

Les revenus comptabilisés pour l'exercice 2001 sont de 67,1 mios de francs supérieur par rapport aux prévisions (+7,5%).

Par rapport aux comptes 2000 la progression des revenus est de 12%, soit 102 mios.

Les revenus ont progressés aussi bien en ce qui concerne les personnes physiques + 8,884 mios (1,85 %), par rapport au budget et 50 mios (11,5 %), par rapport aux comptes 2000, que pour les personnes morales + 36 201 mios (27,76 %), par rapport au budget et 35 mios (26,6 %, par rapport aux comptes 2000.

Cela s'explique par la santé de l'économie et le nouveau système de perception fiscale qui désormais taxe les contribuables sur les revenus acquis durant l'année en cours.

En conséquences ce sont les revenus 2001 qui ont fait l'objet de la taxation, ce qui a entraîné une progression supérieure à ce que l'on pouvait attendre.

De plus cela entraîne que les recettes fiscales comptabilisées dans les comptes sont une estimation fournie par le département cantonal des finances, qui sera adaptée à la hausse où la baisse dans les comptes 2002.

En ce qui concerne la taxe professionnelle communale la progression est de 14,292 mios (18,3 %), par rapport au budget et de 6,422 mios (7,47 %), par rapport aux comptes 2000.

Cela s'explique par la santé de l'économie en 2001 et le bon travail effectué par le service.

Charges

Les charges de fonctionnement comptabilisées pour l'exercice 2001 sont de 13,4 mios (1,7%), plus élevées que ne le prévoyait le budget et de 73,27 mios (10,31%). Bien sûr la progression par rapport aux comptes 2000 est totalement indicative, elle était voulue par le Conseil municipal lors du vote du budget 2001.

En revanche l'augmentation des charges par rapport au budget s'explique par l'augmentation des provisions du comptes pertes sur débiteurs + 21 994,7 mios (105,4%), ce qui est une sage décision, vu la situation des débiteurs fiscaux et les résultats largement excédentaires des comptes 2001.

Les deux autres groupes de comptes principaux, le groupe 30, charges du personnel, et le groupe 31, biens, services et marchandises, ont des charges inférieures au budget.

En ce qui concerne les investissements budgété pour l'année 2001 121 915 000 francs, il ont été réalisé à hauteur de 63 340 047 francs (52%).

Compte tenu des résultats du compte de fonctionnement et des investissements nets réalisés en 2001 l'autofinancement total est de 176 686 579,44 francs, soit le 279% des investissements.

Afin de réduire la dette il n'est pas inutile de rappeler que trois conditions sont nécessaires à savoir:

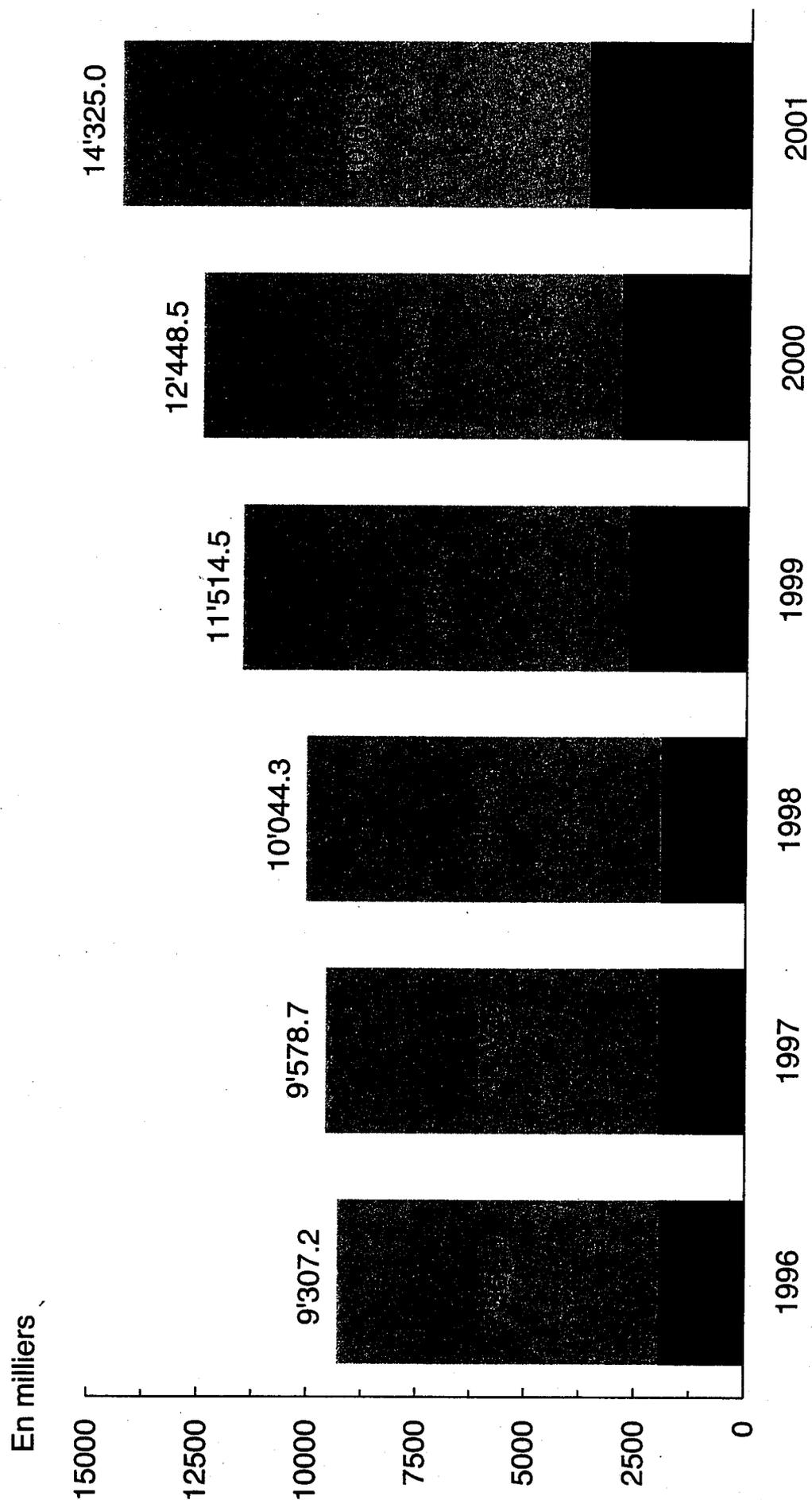
1. un compte de fonctionnement excédentaire;
2. un autofinancement des investissement positif;
3. un niveau de liquidité suffisant pour financer le ménage de la ville, fonctionnement et investissements.

En l'occurrence ces conditions sont réunies et l'on peut constater que durant l'année 2001 le différentiel positif sur les emprunts est de 30 mios, ce qui a diminué le dette de la ville d'autant.

La dette publique (dettes à moyen et long terme et dépôts de la CAP), représente au 31 décembre 2001 le montant de 1 795 000 000 de francs.

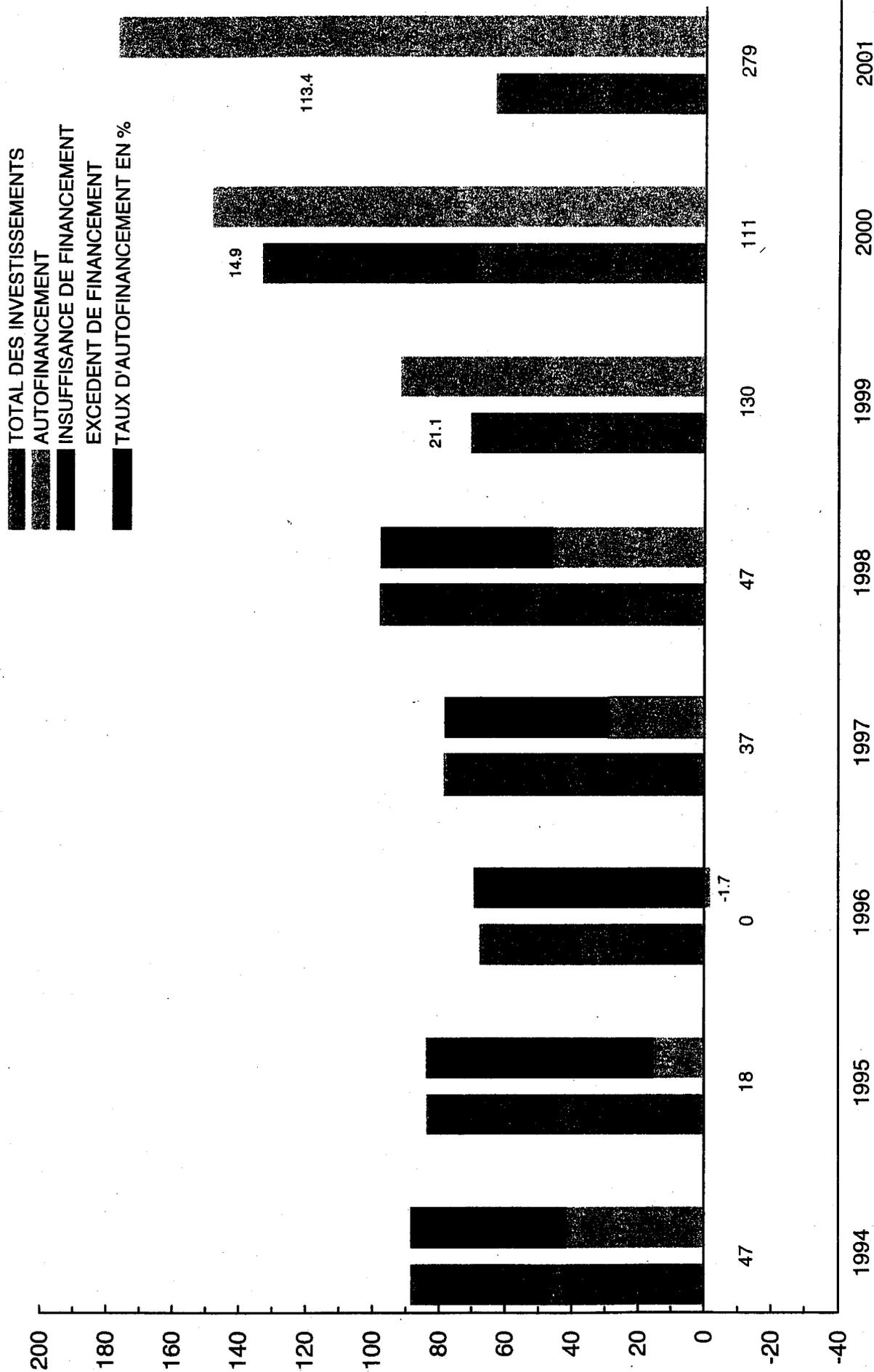
EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 1996-2001

- TOTAL
- PERSONNES PHYSIQUES
- PERSONNES MORALES



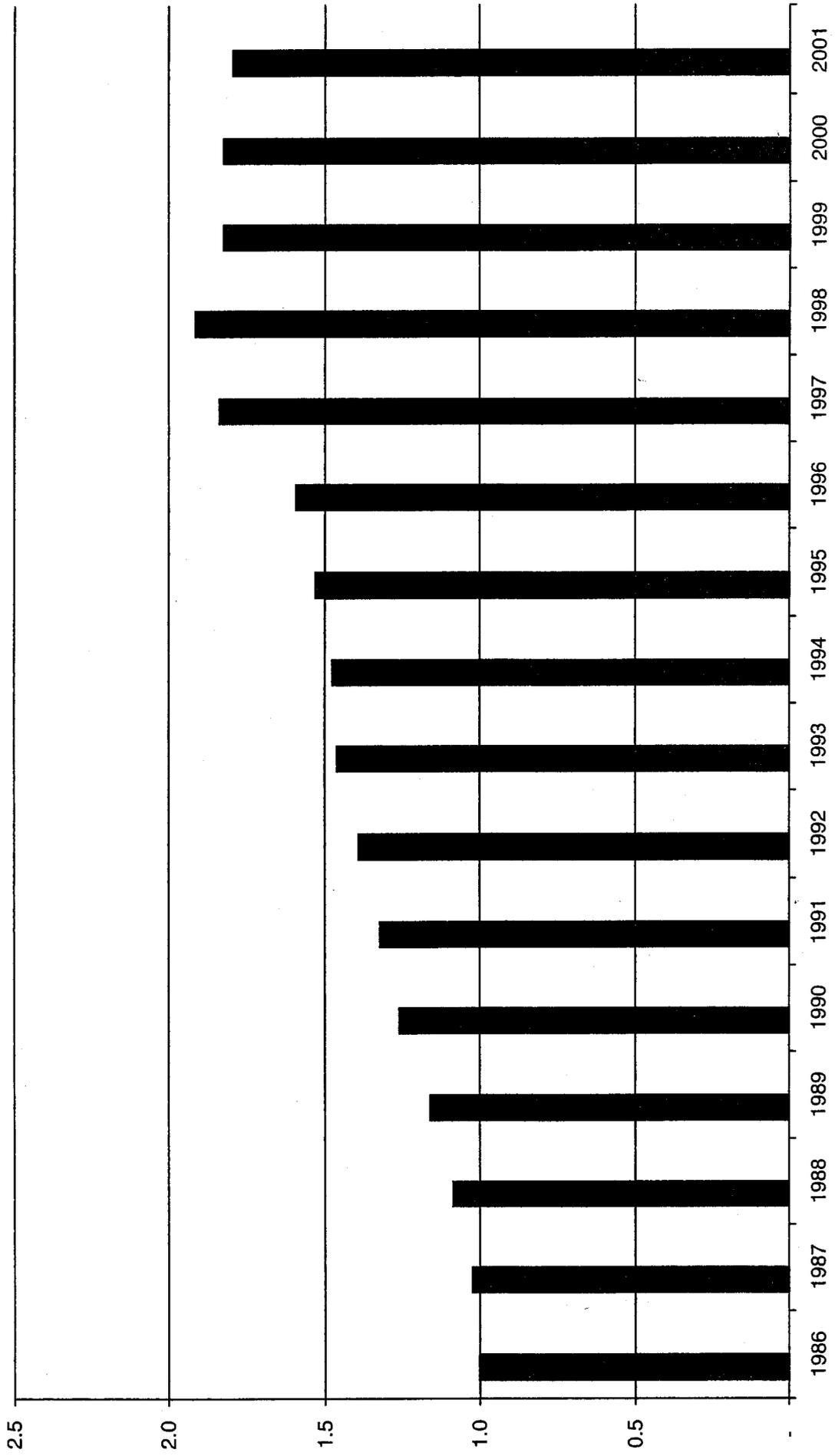
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LEUR AUTOFINANCEMENT

1994-2001 EN MILLIONS DE FR.



Dette consolidée de la Ville de Genève de 1986 à 2001

Milliards



Elle est à mettre en rapport avec la valeur intrinsèque des immeubles du patrimoine financiers 1,700 mios, ajouté à la fortune de 317 mios, et couvre donc la dette publique de la Ville de Genève.

On peut relever également que les revenus du patrimoine financier (80,9 mios), couvrent les intérêts de la dette publique (79,96 mios).

Commentaires personnels du rapporteur

L'objectif de réduction de la dette de la Ville de Genève doit être poursuivi vigoureusement, par tous les moyens possibles.

Remboursement des emprunts, non renouvellements, si les liquidités sont suffisantes; bien entendu si les comptes sont bénéficiaires et les investissements autofinancés.

La situation économique c'est à nouveau dégradée, les objectifs de croissance annoncés par les instituts spécialisés (2,5% de croissance), ont été revus à la baisse tous les 6 mois, et au mieux par l'année 2002 la croissance sera de 0%.

Ce taux de croissance, reflète hélas la situation réelle des entreprises et de l'emploi, affaires en baisse et forte augmentation du chômage.

Cette situation ne sera pas sans incidences sur les recettes fiscales pour notre commune.

Annexes aux analyses préliminaires du rapport sur les comptes rendus 2001:

- Evolution de la valeur du centime additionnel 1996-2001
- Evolution des investissements et de leur autofinancement 1994-2001
- Dette consolidée de la Ville de Genève de 1986 à 2001

3. Rapport spécialisés concernant les départements

Autorités: rapporteur M. Daniel Sormanni.

Audition de M. Manuel Tomare, maire de la Ville de Genève, et de M. Jean Erhardt, secrétaire général de Conseil administratif

Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes.

Le maire répond aux questions concernant l'aide à la coopération et le taux de 0,7% qui sera atteint d'ici 2003 ou 2004.

Délégation du mobilier urbain.

Les mandats de cette délégation sont expliqués, par exemple la possibilité d'arboriser la rue de Carouge.

Information et communication

A la question de savoir si ce service ne fait pas un doublon avec le Service des relations extérieures, le maire répond que ce service travaille surtout sur la communication interne qui est absolument nécessaire. En ce qui concerne les relations extérieures, les affaires étrangères de la Ville de Genève, il a fallu recréer un Service des relations extérieures suite à la démission du prédécesseur de Mme Laurence Widmer.

Formation et apprentis

A la demande si un programme de formation existe, il est répondu que 2 catalogues de formation pour les collaborateurs, un pour l'encadrement et un pour l'ensemble du personnel.

Promotion de la sécurité et de la santé

A des questions concernant la médiation et la prévention M. Jean Erhardt que la personne chargée des relations humaines est une psychologue.

En ce qui concerne la médiation, s'il y a un cas de harcèlement ou de mobbing, la personne concernée est invitée à prendre contact avec la personne chargée des relations humaines. Elle peut également faire appel à quelqu'un hors de l'administration, car il y a des médiateurs externes, Le médiateur intervient ensuite avec la hiérarchie.

Fonds chômage

Un commissaire constate que le Conseil municipal a eu raison d'augmenter ce fonds et le porter à 2 mios, car les fonds ont été dépensés. Le maire précise que le fonds était déjà engagé avril.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur: M. Robert Pattaroni.

1. Travaux de la commission

C'est au cours de 3 séances que la commission des finances a traité de ce département:

- la 1^{ère} a eu lieu le 21 mai 2002. Le magistrat, M. Pierre Muller, a présenté le rapport de gestion et les comptes de son département et a répondu aux questions. Il était accompagné de deux collaborateurs : MM. Eric Hermann, directeur de la direction du département des finances, et Aimé Mariaux, chef du Service comptabilité générale et budget;
- la 2^{ème}, le 22 mai 2002, dans le cadre de la présentation du rapport du contrôle financier sur la gestion et les comptes de l'ensemble de l'administration municipale,
- la 3^{ème}, le 27 août 2002, lors de la séance finale de la commission consacrée à ces comptes.

2. Principaux enseignements de ces 3 séances par rapport au département 1

Remarque liminaire: ne sont repris dans ce rapport que les questions et réponses - orales ou écrites - estimées d'intérêt général par le rapporteur et qui ne lèsent pas la sphère privée.

Au début de son audition, le magistrat s'est plu à relever l'excellence des résultats financiers de l'année 2001.

Partie département des finances

Question 1: Appels d'offres en matière d'assurances.

En ces temps de mise en évidence constante et générale de la nécessité de la concurrence dans les marchés publics, qu'en est-il par rapport aux assurances pour la Ville de Genève?

Réponse: Il n'y a pas d'appels d'offres pour les assurances. Cette question avait déjà été soulevée lors de l'étude du budget 2002. La formule retenue est celle du pool, en particulier pour les assurances incendie. Le résultat de ce mode de faire est positif puisque les primes ont baissé, ce qui correspond aux objectifs de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Q 2 : Fondetec.

Qui est le répondant à l'échelon de l'exécutif, le Conseil administratif ou le contrôle financier?

R: Le Conseil administratif, qui a d'ailleurs mandaté le contrôle financier pour un contrôle en profondeur et dont le résultat a été positif pour la Fondetec.

Q 3: nouveaux moyens d'emprunts.

M. P. Muller en a parlé, précisant qu'ils coûtaient moins. Y a-t-il des risques?

R: Il s'agit des instruments financiers dérivés. Un rapport sera remis au Conseil municipal cet automne.

Q 4: sinistres.

Leur nombre augmente, pourquoi?

R: En 2001, il y a eu environ 1500 sinistres, contre environ 1200 en 2000. Il convient de suivre l'évolution. A noter que si le nombre a progressé, ce n'est pas le cas des montants.

Q 5: Gérance immobilière municipale (GIM)

Q 5.1: Qu'en est-il de l'audit demandé par le Conseil municipal?

R: Il est en cours. Le rapport sera rendu au Conseil administratif en octobre 2002.

Q 5.2: Divers dépassements sur les charges.

5.2.1: «Immeubles locatifs P. F», mobilier, machines, véhicules: + 29 100 francs (+ 729 %)?

R: Le dépassement est dû à des machines à réparer ou remplacer. Il n'y a pas de règle précise quant aux crédits supplémentaires en cas d'imprévu.

5.2.2: «Immeuble public P. A», total des charges: + 906 000 francs (+ 23 %)?

R: Généré par l'entretien des immeubles.

5.2.3: «Immeuble public P. A», honoraires et prestations de service: + 108 400 francs (+ 74 %)?

R: Sous-estimation des honoraires de régie.

Q 5.3 Potinière

Comment se passe la réouverture?

R:

- Avant la réouverture, il a fallu faire appel à une entreprise de surveillance, d'où une dépense supplémentaire,
- Les premiers résultats sont plus positifs que prévu.

Q 5.4 Fermages

Quel contrôle?

R: Dans le cadre de l'audit, tous les fermages vont être contrôlés par une fiduciaire.

Q 5.5 Droits de superficie

5.5.1: Pourquoi les revenus sont-ils inférieurs au budget (- 462 700 francs, soit - 7%)?

R: Il y a eu omission d'une recette de 600 000 francs

5.5.2: Honoraires et prestations de service: pourquoi le budget a-t-il été sous-évalué (+ 115 700 francs soit + 60%)?

R: Les résultats de 2000 n'étaient pas encore connus.

Q 5.6 «Comptes Ville de Genève-propriétaire»

5.6.1: «Subventions, cantons»: pourquoi la différence de charges (+ 48 800 francs, soit + 49%)?

R: Il y a une multitude de locaux mis à disposition que l'on est en train de répertorier mais sans être arrivé au bout. Avec le projet 2003, on sera proche du but.

5.6.2: «Subventions, société d'économie mixte», parc de stationnement souterrain de Cornavin: pourquoi une charge moindre (- 713 100 francs, soit - 40%)?

R: Le parc de stationnement de Cornavin bénéficie d'un droit de superficie. Le contrat date d'environ 25 ans. Il prévoyait au début une rente de 0 franc, aussi longtemps qu'une certaine rentabilité n'était pas atteinte. C'était une manière d'attirer les investisseurs, peu nombreux à l'époque. Il s'avère que la prestation en nature est moins élevée que prévu.

A noter que la situation est semblable pour le parc de stationnement de Plainpalais.

Q 5.7 A propos des droits de superficie des parcs de stationnement

Peut-on avoir une vue synthétique de la situation?

R: voir réponse écrite annexée.

Q 5.8 A propos de mise à disposition de locaux divers

Comment sont-elles calculées et quels sont les tarifs?

R: voir réponse écrite annexée.

Q 6 : Taxe professionnelle communale

Quels sont les résultats pour les principaux groupes au cours des 5 dernières années? Quels sont ces groupes? Banques, assurances horlogerie? Peut-on connaître leur évolution?

R: voir réponse écrite annexée.

Q 7 : Swissôtel Genève Métropole

Quels sont les changements pratiques?

R: Pratiquement aucun, si ce n'est que les ordres viennent maintenant de Singapour, via Zurich, étant donné que le nouveau propriétaire est le groupe «Raffels» qui comprend notamment la compagnie Singapour Airlines.

Q 8 : Genève Tourisme

L'impression que l'on peut avoir est qu'il ne se passe pas grand-chose.

R: En 2001, il n'y a pas eu de besoin d'action particulière. En 2002, il y a un projet de semaine suisse à Moscou.

Q 9 Subventions

Q 9.1 Office cantonal de la statistique

9.1.1: Pourquoi cet office est-il subventionné par la Ville de Genève?

R: Le montant budgété (120 000 francs) résulte d'une analyse des prestations faite il y a environ 20 ans.

9.1.2: Cet office publie de moins en moins de statistiques communales. Il devrait être subventionné par l'Association des communes genevoises.

9.1.3: Peut-on connaître les prestations concernant la Ville de Genève?

R: Le magistrat va reprendre le dossier et donnera ultérieurement une réponse.

Remarque d'une commissaire: il serait intéressant d'avoir des statistiques par quartier.

Q 9.2 Prestations en nature (voir aussi Q et R 5.8)

Pour les objets commerciaux, peut-on avoir l'historique de ces prestations?

R: Le magistrat suggère de poser la même question à la majorité de gauche du Conseil administratif par rapport aux squatters.

Partie administration générale

Q. 10 Direction des systèmes d'information (DSI)

Quelle est l'implication de la DSI en matière d'e-government ?

R: voir réponse écrite annexée.

Commentaires du rapporteur:

- *l'entretien de la commission avec le magistrat et ses collaborateurs a été des plus intéressants,*
- *qu'ils soient remerciés pour leurs réponses, en particulier les réponses écrites,*
- *certaines questions ont visé des établissements ou entreprises privées. La commission a reçu les réponses, dûment documentées, mais il a paru au rapporteur inopportun de les rendre publiques par respect pour la sphère privée des intéressés,*
- *un regret: il paraissait évident que la taxe professionnelle dispose de statistiques annuelles sur les résultats des divers groupes. A défaut de données sur les 171 groupes, on pouvait s'attendre à en trouver pour les quelques 20 branches d'activités d'économie de la statistique officielle. Or ce n'est pas le cas. C'est regrettable car cette fameuse taxe professionnelle fait toujours couler beaucoup d'encre et de salive (elle est trop ceci, pas assez cela, etc.) et il faut constater - dans ce cas comme dans d'autres - que la discussion ne peut pas s'appuyer sur une connaissance objective de la situation.*

La mise sur pied de telles statistiques pourrait, et même devrait, être un objectif à fixer par le magistrat. Rendez-vous dans une année !

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page:

Rubrique : Taxe professionnelle communale

Question :

Un commissaire demande quelle est la proportion des 5 principaux groupes de contribuables sur les cinq dernières années ?

Réponse :

Groupe	Libellé	Montants	%
015	Banques, sociétés financières, gérants de fortune	50'473'411	54.74
150	Sociétés de services, de base	6'274'800	6.81
079	Horlogerie (fabrication et gros)	5'898'150	6.40
011	Assurances	3'637'250	3.94
014	Avocats, conseillers juridiques	2'514'750	2.73
		68'798'361	74.62

Les 5 premiers groupes professionnels, soit Fr.68'798'361.- représentent les 74,62 % de la production 2001.

Temps consacré pour la réponse : 4 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale / Division de l'administration générale

Page:

Rubrique : Direction des systèmes d'information

Question :

Un commissaire demande quelle est l'implication de la DSI en matière d'e-government ?

Réponse :

L'e-government (en français : le gouvernement électronique) est un concept inventé dans le courant des années 1990, à partir du concept d'e-business (en français : le commerce électronique) proposé par les fournisseurs de solutions informatiques. Depuis lors, l'e-government a été décliné en différents termes, qui ont progressivement été utilisés, tels que la *cyber-administration*, le *e-voting* ou le *e-citizen*, etc.

D'une manière générale, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), utilisées pour réaliser les projets apparentés au e-government, ont pour objectif d'optimiser la qualité, l'efficacité et l'éventail des services publics proposés aux citoyens et aux entreprises.

Pour sa part, la Ville de Genève n'est pas restée inactive dans ce domaine, même si au niveau du langage utilisé pour qualifier ses actions en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, elle a fait un usage modéré des anglicismes. Cette manière de communiquer permet d'être plus proche des citoyens.

Depuis l'été 1995, dans un souci de transparence, la Ville de Genève met à la disposition du public, de nombreuses informations sur son organisation, ses activités, ainsi que des bases de connaissance tenues à jour en permanence par l'administration municipale. Afin d'éviter des déplacements, certains formulaires peuvent être téléchargés en ligne sur le site Internet officiel. Les réalisations de la Ville de Genève s'inscrivent dans la mise en place d'un guichet universel au niveau fédéral.

L'ensemble des informations et des services offerts évolue constamment et rapidement. Actuellement, les développements vont dans le sens de la mise à disposition de véritables prestations en ligne. Par exemple dans le cadre du PIQ 2001, il est prévu la création d'un site Internet qui offrira aux administrés un accès simplifié aux prestations de la Ville de Genève concernant le domaine public, telle que la réservation en ligne d'un espace pour la création d'une terrasse.

Temps consacré à la réponse : 1 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page:

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande quelles sont les conditions accordées à l'Hôtel du Rhône concernant son droit de superficie (durée de la gratuité, etc.).

Réponse :

1. **HOTEL**

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accordé le 14 mai 1948 (arrêté approuvé par le CE le 21 juin 1948), un droit de superficie à la Société immobilière de l'Hôtel du Rhône sur la parcelle 6658, fo 49, Cité, sise quai Turrettini 5 - rue du Temple 1-3, pour la construction d'un bâtiment à destination d'un hôtel de tout premier rang.

DDP 3581 (3'538 m²)

Durée : 92 ans

Début : 27.09.1948

Echéance : 27.09.2040

Assiette modifiée le 18 septembre 1957 – nouvelle surface de 3'564 m²

Rente : **gratuite** (la Ville de Genève renonce exceptionnellement à percevoir un intérêt de droit de superficie (rente foncière) pendant toute la durée du contrat et ce en raison des prestations fournies par le superficiaire.

A l'échéance, toutes les constructions et installations fixes appartenant au superficiaire passeront sans indemnité en propriété de la Ville de Genève.

2. PARKING

Constitution d'un droit de superficie en faveur de la S.I. de l'Hôtel du Rhône S.A. le 10 février 1988 sous les parcelles 5070-5076-6657, fe 49, Cité, sises rue des Terreaux-du-Temple, rue du Temple 1-3, quai Turrettini 5, pour la construction d'un parc de stationnement souterrain de 110 places environ (mise à disposition dès le 1^{er} janvier 1986).

Echéance le **27.09.2040** (durée 52 ans)

Surface : 1'696 m². D.D.P. 7024

Rente : 1'696 m² x Fr.662.- le mètre carré x 6,25 % = Fr.70'172.- arrondi à Fr.70'200.-

Payable dès le 10 février 1988

Inscrit au R.F. le 29 février 1988

Révision du taux de la rente : taux hypothécaire des prêts hypothécaires en 1^{er} rang échus consentis par la BCG + 1% de majoration. Révision tous les 5 ans dès le 10 février 1988 et le 1^{er} janvier de l'année suivante : soit depuis le 1^{er} janvier 1989 : les 1^{er} janvier 1994, 1^{er} janvier 1999 et 1^{er} janvier 2004.

Rente réadaptée en 1994 : Fr. 78'594.- (1'696.- x 662.- x 7 %)

Pas de révision en 1999, prochaine révision au 1^{er} janvier 2004.

Révision de la valeur du terrain : tous les 10 ans dès le 10 février 1988, en fonction de la valeur moyenne des terrains, dont la situation et les possibilités d'utilisation sont analogues, les 10 février 1998 et 10 février 2008. (selon un courrier de la fiduciaire FAN du 26 octobre 1998, on admet la révision au 1^{er} janvier afin de simplifier les écritures [soit les 1^{er} janvier 1999 et 1^{er} janvier 2009]).

Hypothèque légale : 3 x 70'172.-- : Fr.210'000.-, en concours avec le 2^{ème} rang.

Temps consacré à la réponse : 4 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page:

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande une explication synthétique concernant les droits de superficie des divers parkings étant donné que ceux-ci bénéficient de la gratuité sous certaines conditions contractuelles.

Réponse :

Il faut tout d'abord distinguer les parkings pour lesquels la gratuité est accordée pendant toute la durée du droit de superficie, comme le parking du Palais Wilson, de ceux pour lesquels une rente sera perçue une fois les emprunts, les prêts chirographaires indexés et les fonds propres indexés, rentés et considérés comme entièrement remboursés.

La majorité des parkings sous soumis à l'article concernant la rente du droit de superficie suivant :

"La Ville de Genève perçoit du superficiaire une rente du droit de superficie dans les conditions ci-après :

Considérant l'intérêt public de l'ouvrage et les risques économiques encourus par le superficiaire, la Ville de Genève renonce à la perception de ladite rente tant et aussi longtemps que les investissements de la superficiaire et ceux de ses prêteurs ne sont pas rentés et amortis conformément aux dispositions suivantes :

1. Le capital social versé bénéficie d'un rendement annuel moyen cumulatif de 3 % plus élevé que le taux moyen des prêts nouveaux consentis au cours de l'année considérée par la BCGe en 1^{er} rang sur les immeubles locatifs d'habitation non subventionnés. Ce taux de référence est défini en prenant la moyenne des taux offerts par la BCGe pour ses nouveaux prêts consentis pendant chaque période considérée (**certains parkings ne bénéficient pas du 3 % cumulatif).
2. Les emprunts avec ou sans garantie hypothécaire sont rentés et amortis selon leurs conditions d'émission et de souscription, lesquelles devront être approuvées par la Ville de Genève. Le superficiaire doit prévoir, dans les conditions d'emprunt, la possibilité d'un remboursement anticipé desdits emprunts.
3. Les prêts chirographaires non privilégiés consentis par les souscripteurs du capital social bénéficient d'un rendement annuel moyen cumulatif identique à celui du capital social. Dès que les disponibilités de la société le permettent par tranches successives - valeur indexée ISPC ou tout autre indice officiel appelé à le remplacer.
4. Des réserves, des fonds d'amortissement ou d'autres provisions sont constitués jusqu'à concurrence de la valeur indexée du capital social versé, cette indexation étant calculée sur les mêmes bases que sous lettre 3 ci-dessus.

Le contrôle financier de la Ville définira à quel moment les emprunts seront entièrement remboursés et rentés pour permettre le paiement de la rente.

Pour déterminer ce moment un calcul sera effectué sur la base des comptes du superficiaire et selon les principes suivants :

- a) Du total des recettes brutes il est déduit : le total des dépenses, y compris les impôts, les intérêts et dividendes convenus, servis aux fonds empruntés et aux fonds propres.
- b) Si les déductions dépassent les recettes brutes, le déficit est ajouté aux charges de l'exercice suivant.

- c) *Si les recettes dépassent les déductions, la différence est considérée comme remboursement : en 1^{er} lieu des emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, en 2^{ème} lieu des dettes chirographaires indexées, en 3^{ème} lieu du capital social indexé. Ces déductions s'effectuent quelles que soient les écritures portées dans la comptabilité du superficiaire.*

Lorsque les emprunts, les prêts chirographaires indexés et les fonds propres indexés sont rentés et considérés comme entièrement remboursés, le superficiaire verse à la Ville de Genève, une rente du droit de superficie calculée comme suit, selon le schéma susmentionné et après adaptation : du total des recettes brutes annuelles du superficiaire, il est déduit le total des dépenses, mais à l'exclusion des impôts ; la rente du droit de superficie est égale à la moitié de l'excédent des recettes sur les dépenses ; les parties au présent contrat considèrent la rente versée par le superficiaire à la Ville de Genève comme une charge d'exploitation déductible imposable.

Lors des calculs prévus au présent article, la Ville de Genève a le droit d'exclure des dépenses déduites des recettes annuelles brutes, celles qui ne lui paraissent pas conformes à une saine gestion du superficiaire, ni indispensables à la réalisation de son but.

La Ville de Genève a également le droit pour les mêmes raisons, de procéder à la réestimation de certaines recettes."

Exceptions :

La S.I. de l'Hôtel du Rhône S.A. paie pour son parking une rente annuelle de Fr.78'594.- et ne bénéficie pas de la gratuité.

La S.A. du Grand Casino de Genève paie également une rente pour son parking (rente totale pour le droit de superficie comprenant le dessus et le dessous : Fr.826'018.20).

Temps consacré à la réponse : 4 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page : jaune 6/27

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande à quoi correspond la prestation en nature de Fr.10'000.- en faveur du Théâtre de St-Gervais.

Réponse :

Le montant susmentionné correspond à une subvention de loyer accordée au Théâtre de St-Gervais depuis le 1^{er} janvier 2000 (Fr.2'000.- par trimestre) pour un dépôt au 1^{er} étage de l'immeuble sis 9-11, chemin de la Muraille.

Temps consacré pour la réponse : 2 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page: jaune 6/28

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande à quoi correspond la prestation en nature de Fr.48'163.- en faveur de "Le Perron-Restaurant".

Réponse :

Le montant susmentionné correspond à une subvention de rente de droit de superficie accordée à la Société coopérative Le Perron depuis le 1^{er} janvier 2000 (Fr.12'040.75 par trimestre) pour un terrain cédé en droit de superficie sis 4, rue Albert-Richard.

Temps consacré à la réponse : 2 h.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LES COMPTES 2001**

Département : Département des finances et de l'administration générale

Page:

Rubrique : Gérance immobilière municipale

Question :

Un commissaire demande quels sont les tarifs appliqués pour les mises à disposition de locaux (arcades, bureaux, ateliers et dépôts).

Réponse :

Les loyers sont calculés selon les dispositions légales en vigueur.

Les prix par m² et par an qui sont appliqués pour les locaux occupés par l'administration municipale sont identiques à ceux pratiqués pour les locataires.

Pour les objets particuliers tels que maisonnettes individuelles ou autres, les loyers sont fixés en fonction de la situation du marché locatif pour des objets semblables.

En ce qui concerne les objets « hors » marché, les loyers de base retenus sont les suivants :

Bureaux	: Fr. 260,00 par m ² /an
Arcades	: Fr. 270,00 par m ² /an
Ateliers	: Fr. 150,00 par m ² /an
Dépôts	: Fr. 100,00 par m ² /an

Ces valeurs sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999 et indexés sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) à la même date.

Dès le 1^{er} janvier 2002, ces loyers, indexés sur l'ISPC au 31.12.2001, seront les suivants :

Bureaux	: Fr. 269,00 le m2/an
Arcades	: Fr. 279,00 le m2/an
Ateliers	: Fr. 155,00 le m2/an
Dépôts	: Fr. 103,00 le m2/an.

Temps consacré pour la réponse : 1 h.

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. André Kaplun, a auditionné le 7 mai 2002 M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de ses deux directeurs, M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

Les notes de séance ont été prises par Mme Arlette Mbarga que le rapporteur tient à remercier.

2. Examen du rapport d'activité du contrôle financier

Cinq services ont été contrôlés: le Service d'urbanisme, le Service d'aménagement urbain et éclairage public pour la Division de l'aménagement et des constructions, et la direction et le secrétariat, le Service études et constructions et le Service de l'entretien du domaine public pour la Division de la voirie.

L'analyse des processus administratifs et comptables montre que ceux-ci répondent aux prescriptions légales et réglementaires à l'exception de quelques cas mineurs dont les erreurs ont été actuellement pour la plupart corrigées. Par contre, sans trop en dévoiler, le caractère confidentiel du rapport d'activité du Contrôle financier oblige, il est intéressant de signaler que la grande majorité des travaux relatifs à la maintenance de l'éclairage public sont confiés uniquement aux Service industriels de Genève (SIG) qui ont donc une position de monopole, et cela, à l'heure des marchés publics. De plus, la commission des finances a appris que la consommation en énergie des points lumineux facturés par les SIG repose sur une base de données mise à jour en fonction des informations recueillies à l'occasion des travaux d'entretien effectués sur ces points lumineux, et non sur leur consommation réelle, ce qui met la Ville dans une situation où elle est obligée de faire totalement confiance à son fournisseur d'énergie électrique.

Certaines questions des commissaires ont valu des réponses écrites, réponses que les lecteurs trouveront dans l'annexe1.

3. Examen du rapport de gestion du Conseil administratif

Plusieurs axes prioritaires du département sont mis en avant par le magistrat, à savoir la qualité de vie dans les quartiers en promouvant la modération du trafic automobile et le développement de l'écomobilité, le renforcement de la politique d'aménagement de la Ville par l'utilisation de son droit d'initiative pour la révision des

plans de quartiers, la volonté de fournir sans relâche un travail de concertation et information vis-à-vis des différents acteurs autour des chantiers importants que la Ville tient à mener, et permettra à un certain nombre de rénovations d'immeubles à caractère d'habitation dont le dossier était bloqué pour diverses raisons de débiter enfin pendant l'automne 2002.

3.1 Secrétariat du département

La cellule juridique comprend deux juristes; ils prennent en charge tout l'aspect des autorisations de construire, transformer, démolir, et demandes de renseignements. Ces autorisations sont soumises à l'approbation des architectes. Il est précisé que 699 préavis concernant des autorisations de ce type ont été formulés par la Ville en 2001. Sur l'ensemble des dossiers, il y a eu 46 décisions défavorables rendues par la municipalité et 3 favorables qui n'ont pas été suivies par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. La cellule juridique s'occupe également des contrats avec les entreprises, des litiges, des demandes de reconsidération des dossiers, etc. En règle générale, la Ville essaie d'éviter d'avoir des frais d'avocat. C'est pourquoi elle se charge de cette problématique à l'interne. La cellule juridique est très souvent sollicitée, notamment par les autres services, qui souhaitent obtenir des renseignements.

Concernant le «bouquet de transports» le Conseil administratif a adopté un règlement et conclu un accord avec UNIRESO® à l'attention des collaboratrices et collaborateurs pour la souscription d'abonnements annuels à des tarifs préférentiels (*orange*: 500 au lieu de 700 francs; *azur*: 250 au lieu de 350 francs) qui pourront encore être revus à la baisse si un grand nombre de fonctionnaires jouent le jeu en laissant leur voiture à la maison. La Ville a également acquis une cinquantaine de vélos à l'attention des déplacements professionnels des fonctionnaires. De plus, la municipalité par le biais de la Cogeve a souscrit 35 abonnements pour une expérience portant sur une année à l'entreprise Mobility qui développe l'auto partage dans toute la Suisse.

La principale difficulté réside dans le paiement des places de parking, car les collaboratrices et collaborateurs ne comprennent pas toujours correctement pourquoi ils doivent maintenant payer leurs places de parking. Cela demande évidemment des explications, surtout que le prix de 50 francs par mois autorise à utiliser une place de parking, mais ne garantit pas la place, à l'instar de ce qui se passe dans les préaux d'écoles pour le corps enseignant primaire. Le règlement adopté par le Conseil administratif vise à créer une commission «parking» à laquelle pourront s'adresser toutes les personnes souhaitant contester les décisions; le règlement sera appliqué avec équité et est très clair: ne sont pas astreintes les personnes commençant à travailler avant 7 h 30 et finissant après 18 h 30. Les autres exceptions sont par exemple les personnes à mobilité réduite. L'objectif du département est de financer la réduction de l'abonnement TPG par le paiement des places de parking qui sont actuellement gratuites.

Se référant au logement associatif à Saint-Gervais, le département souhaite ne pas remettre en cause son programme de rénovation. Si ce programme crée quelques remous dans le quartier de Saint-Gervais, le Conseil administratif soumettra bientôt

au Conseil municipal une proposition de développer une expérience de logements associatifs dans trois immeubles situés à la rue de l'Industrie (quartier des Grottes) où la Ville se limitera à prendre en charge la rénovation de l'enveloppe extérieure des immeubles tandis que les occupants se chargeront quant à eux des rénovations dites du second œuvre.

M. Ferrazino explique que des dossiers enlisés dans des procédures de recours ont pu évoluer grâce à des accords «raisonnables», ce qui signifie que la loi sur la démolition, transformation et reconstruction (LDTR) est respectée, les loyers variant entre 2400 et 3200 francs la pièce, la moyenne se situant aux alentours des 3000 francs; l'aide personnalisée octroyée par la Ville de Genève peut cependant permettre de pratiquer des loyers toujours abordables. Etant donné la crise du logement actuelle, la Ville est fière de mener une politique permettant de garder dans ce quartier des citoyens de toutes les classes sociales, tout en pouvant respecter le taux d'amortissement LDTR pendant la durée de vie du bâtiment. Il ajoute que si la Ville avait entretenu ses immeubles, les rénovations auraient coûté moins cher.

3.2 Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

La journée «En ville, sans ma voiture!» a réuni 1659 villes européennes, c'est-à-dire que ce nombre a doublé en l'espace d'une année. Suite à un doute sur le sérieux des comptages lors d'une telle journée, M. Ferrazino explique que cela est du ressort de l'Etat. Quant à la Ville, souvent citée en exemple, elle s'efforce de faire au mieux de ses possibilités.

Il est rappelé la volonté du Conseil administratif de renforcer l'information, la concertation et la conciliation sur l'ensemble des dossiers d'aménagement, de constructions ou de rénovation en participant à de nombreuses réunions de quartiers. La plupart de ces crédits idoines font maintenant partie des crédits d'études (crédits d'investissements).

Il est précisé que dans un service qui se charge de l'aménagement de l'environnement urbain, de son éclairage et de l'organisation des transports, toutes ses actions se réfèrent à l'Agenda 21. Principalement, on recherche des sols graveleux perméables dans les cheminements et les parcs, des économies de l'énergie électrique utilisée pour l'éclairage public, des modes de transport écomobiles par le plan des déplacements de la Ville de Genève et des mesures en faveur des déplacements dits «doux», l'application des normes de protection contre le bruit.

3.3 Service d'architecture

Le service compte 8 architectes.

Le service a présenté pour 16 795 670 francs de crédits de construction au Conseil municipal. Le Conseil municipal en a quant à lui voté pour 108 814 110 francs, dont 67 millions pour le nouveau musée d'ethnographie, crédit finalement refusé en votation populaire.

Un seul bouclage de crédit a été effectué en 2001 (BPU), contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes.

3.4 Service des bâtiments

Le service s'occupe d'un atelier de dessin assisté par ordinateur (DAO) subventionné par le Canton qui permet à 7 personnes au chômage, professionnels du bâtiment (architectes, techniciens, dessinateurs architectes), et un formateur par session de six mois, de parfaire leurs connaissances acquises lors du cours de base Autocad, et de ce fait de leur permettre d'être totalement opérationnels à la sortie de la session avec cette nouvelle technologie informatisée.

La commission des finances constate que le 53% des bâtiments appartenant à la Ville de Genève sont considérés en bon état, que le 40% sont dans un état moyen et que le 6,5% sont dans un mauvais état nécessitant une importante rénovation.

Le Conseil municipal a voté un budget complémentaire de 2 500 000 francs pour permettre au Conseil administratif de lancer la campagne de nettoyage des graffitis et l'enlèvement des affiches sur les bâtiments locatifs, publics, les écoles et les murs, sculptures et fontaines propriété de la Ville de Genève. Trois services sont concernés par cette opération, dont la coordination a été dévolue au Service des bâtiments. Ces trois services sont la Voirie, les écoles et les bâtiments. Si au départ, le coût est élevé, car chaque fois qu'un endroit est nettoyé, de nouveaux graffitis apparaissent, d'une manière générale, il y a des progrès notoires. Les interventions s'espacent dans le temps. Avec le même montant et avec le temps, on arrivera à englober toute la ville de Genève. Le problème c'est qu'au niveau de l'aspect général, le travail effectué ne se voit pas forcément, car certains immeubles ne sont pas nettoyés, notamment ceux appartenant aux privés. Actuellement, il n'existe pas de produit miracle qui permettrait d'obtenir des surfaces facilement lavables, car si le produit utilisé semble efficace, il empêche malheureusement la pierre de respirer. On n'a donc pas d'autre solution que le nettoyage, mais on commence à connaître les responsables car les auteurs de graffitis sont des multirécidivistes dont la signature est connue. Le service fait parfois venir des classes entières, à qui on fait faire des graffitis sur de la pierre. Ensuite on leur demande de laver cette pierre, car cela leur permet de voir à quel point ces dessins sont difficiles à nettoyer; on constate une diminution des graffitis dans les écoles.

Le plus simple est finalement en guise d'explication de lire l'annexe 2 qui n'est rien d'autre que le rapport général du 10 décembre 2001 intitulé Opération Genève ville propre.

3.5 Service de l'énergie

Le bilan des consommations d'énergie s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente:

électricité:	40'262'000 kWh, en baisse de 939'000, soit	- 2,3%
eau:	2'731'000 m ³ , en baisse de 222'000, soit	- 7,5%
mazout:	5'498'000 litres, en baisse de 196'000, soit	- 3,4%
gaz naturel:	1'463'000 m ³ , en baisse de 212'000, soit	-12,6%

Ce résultat remarquable doit cependant être tempéré par les conséquences de l'introduction par le distributeur (SIG) du passage au relevé annuel des compteurs pour une partie de nos contrats. L'erreur peut être estimée à environ 2% selon M. Ruffieux. Quoi qu'il en soit, le bilan chiffré le plus spectaculaire concerne une nouvelle fois la consommation d'eau. La diminution enregistrée en 2001 vient s'ajouter à celles des années précédentes et permet à notre municipalité de présenter un bilan global basé sur une consommation effective d'un tiers inférieure à celle d'il y a dix ans.

En terme de gestion financière, nous constatons une augmentation de +15,4% du gaz naturel. Cette forte variation provient de l'augmentation du nombre de chaudières à gaz qui sont maintenant préférées à celles au mazout.

3.6 Service études et constructions

Un commissaire s'étonnant que depuis le temps que l'on étudie le projet d'aménagement de la place de Chateaubriand aucun projet de réalisation n'ait encore vu le jour, il lui ait répondu qu'une proposition de réalisation sera déposée devant le Conseil municipal au mois de septembre 2002.

3.7 Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

Le taux de recyclage (part des déchets valorisés) de la ville de Genève est passé de 20,81% (2000) à 22,58% en 2001, ce qui fait passer la municipalité comme le plus mauvais élève du canton et cela malgré les nombreux efforts et progrès effectués par la Division de la voirie sur la levée des résidus ménagers. Pour rappel, les objectifs du canton sont d'atteindre la moyenne suisse, c'est-à-dire 40% pour 2003, afin d'éviter que Berne impose une taxe «poubelle» à Genève.

On assiste encore à une hausse régulière des frigos à débarrasser. Sur 2485 frigos récoltés, seulement 495 étaient munis d'une vignette (taxe: 75 francs), ce qui a occasionné une charge de 149 250 francs par manque de civisme d'une certaine frange de la population. Il est à signaler que cette somme a été payée par le fond de gestion cantonale des déchets, qui lui-même est alimenté par une taxe d'incinération.

D'une manière générale, on assiste à une stabilisation de la quantité globale des déchets collectés, malgré une augmentation de la population résidente en Ville de Genève (+ 0,98%).

Un tableau avec les coûts d'élimination des différents types de déchets est présenté dans l'annexe 3.

4. Examen des comptes proprement-dits

4.1 Cellule 210400 Aménagements urbains et éclairage public

Poste 301 Traitement du personnel

L'augmentation

de

Frs 215'691,00 concernent l'engagement du personnel temporaire pour trois champs d'activités complémentaires aux tâches usuelles d'aménagement urbain :

- 1. Conseils aux habitants, usagers, visiteurs de manifestations liées à la promotion de l'écomobilité.**
- 2. Appuis à l'organisation des concours d'aménagement urbain.**
- 3. Etudes préparatoires à des projets effectués par des jeunes professionnels architectes, géographes (Berges de l'Arve, rond-point de Rive, Bois-de-la-Bâtie, patinoires de quartier).**

4.2 Cellule 2301 Direction de la division de la voirie

Poste 301

L'augmentation de près de 900 000 francs.

Il s'agit d'augmentation du Département due au renforcement de la cellule juridique ainsi qu'au transfert du poste de chargé de mission de la Division de l'aménagement et des constructions, à la direction du Département.

Le dépassement qui apparaît au Secrétariat du Département est compensé par le disponible du Secrétariat de la Division.

Dans l'attente de leur nomination au Secrétariat du Département, les deux postes de juristes ont été imputés au Département alors qu'il s'agissait de la Division de l'aménagement et des constructions qui regroupe un budget pour les deux cellules (200100 et 210100).

4.3 Cellule 230503 Levée des résidus

Poste 431 Emoluments administratifs

Il est à signaler que sous ce libellé absolument explicite se cache le remboursement, et ceci pour la première fois par le fonds cantonal de gestion globale des déchets nouvellement créé et alimenté par une taxe à l'incinération, des vignettes concernant les frigos qui en sont dépourvus et qui laissés à l'abandon sont ramassés finalement par la voirie. Les années précédentes, par manque de devoir civique de certains citoyens, c'était à la collectivité de s'acquitter de cette charge.

La situation devrait s'améliorer d'ici début 2003, car la taxe d'élimination sera comprise dans le prix d'achat des frigos. Mais pour les anciens, la situation n'est pas encore réglée...

5. Conclusions

L'ensemble des points traités précédemment sont la synthèse de l'audition du magistrat et de ses 2 directeurs, et des questions qu'ils ont engendrés. L'étude du département N°2 n'a pas soulevé lors de cette première approche des réprobations quant à l'acceptation des comptes, mais cet acte résultera de la discussion finale dont les conclusions feront partie du rapport principal.

Annexe1 : Réponse aux questions concernant le rapport d'activité 2001 – 2002 du Contrôle financier de la Ville de Genève

1. **Question :** La liste des crédits d'investissement relatifs à des opérations ou des études arrivées à leur terme et qui auraient dû faire l'objet d'un bouclage.

Paragraphe du rapport concerné : 3.3.5. Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Réponse du Contrôle financier

Nous avons relevé les opérations suivantes :

- Rues Baudit 2-4, Cercle 7, Fr. 827'000.00, voté en 1989 (crédit de réalisation 00286)
- Place Neuve, Fr. 600'000.00, voté en 1997 (crédit d'étude 00518)
- Place des Nations, Fr. 100'000.00, voté en 1997 (crédit d'étude 00795)
- Plaine de Plainpalais, Fr. 745'000.00, voté en 1998 (crédit de réalisation 00818)
- En Ville, sans ma voiture, Fr. 110'000.00, voté en 1999 (crédit de réalisation 00917)

Au cours de nos travaux de révision, en octobre 2000, la Direction du service a reconnu que ces crédits pouvaient être bouclés. Au 31 décembre 2001, le nécessaire n'a toujours pas été fait.

A ces crédits, il y a lieu d'ajouter plusieurs crédits d'étude, dont le Service est gestionnaire, mais qui font partie de crédits d'étude votés dans le cadre du plan financier quadriennal. La clôture de ces crédits sera effectuée au niveau départemental, dès que l'ensemble des services gestionnaires auront annoncé les crédits terminés.

2. **Question :** Le Service d'aménagement urbain ne procède pas à des appels d'offre mais confie la plupart des travaux aux Services industriels; le Service a-t-il fourni des arguments pour ne pas lancer d'appels d'offre ?

Paragraphe du rapport concerné : 3.3.5. Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Réponse du Contrôle financier

Les travaux exécutés par les SIG (éclairage public) font systématiquement l'objet d'un devis qui, après examen par le Service, est suivi d'une commande (bon de commande ou lettre de commande). Ces travaux concernent l'entretien systématique et préventif, la maintenance des installations, leur déplacement provisoire éventuel et leur rétablissement, ainsi que le traitement des pannes.

L'argumentation du Service pour ne pas procéder aux appels d'offre, en ce qui concerne les travaux confiés aux SIG, s'appuie, notamment, sur la disponibilité des SIG, leur parfaite connaissance de la "géographie" des points lumineux (les SIG dispose d'une base de données de ces points lumineux) et la nature spécifique des travaux à exécuter (matériel adapté au mode et à la nature des interventions).

3. **Question :** Des dépenses d'information/publication sont enregistrées dans le compte de fonctionnement alors qu'elles concernent des charges afférentes à des projets faisant l'objet d'un crédit d'investissement : de quels montants s'agit-il ? Quelle est la proportion des factures contrôlées ?

Auteurs de la question : Messieurs Bernard Lescaze et Robert Pattaroni

Paragraphe du rapport concerné : 3.3.5. Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Réponse du Contrôle financier

Nos contrôles montrent les chiffres ci-après :

<u>Fr.</u>	
1'988.30	Rue de la Vieille Ville, Rôtisserie
575.00	Au fil du Rhône
<u>1'549.00</u>	Au fil du Rhône
4'112.30	
=====	

Il s'agit de dépenses correspondant à des prestations exécutées par des tiers et concernant des opérations faisant l'objet d'un crédit d'investissement. Ces dépenses ont été imputées dans le compte 31056.210400 "Publications et informations officielles".

Nous avons contrôlé 5 factures pour un total de Fr. 10'176.55. Le solde de ce compte s'élève à Fr. 29'433.84 (27 factures enregistrées).

4. **Question :** Le Conseil d'Etat est intervenu au sujet de la campagne "En Ville sans ma voiture"; quels sont les charges et revenus de cette manifestation ?

Auteur de la question : Monsieur Robert Pattaroni

Réponse du Contrôle financier

En 2000, le total des charges imputées dans le compte 31861.210400 "Organisation d'événement" s'élève à Fr. 297'332.23. De ce montant a été déduit le produit de la facturation aux communes relatif à leur participation pour la remise de dépliants d'information (Fr. 15'645.65). La charge nette figurant dans le compte s'élève au 31 décembre 2000 à Fr. 281'686.58. A titre indicatif, le budget voté s'élevait à Fr. 295'000.00.



Ville de Genève

OPERATION GENEVE VILLE PROPRE

Rapport général du 10 décembre 2001

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève
Division de l'aménagement et des constructions - **Rapport du Service des Bâtiments**

PREAMBULE

Le 24 janvier 2000, une motion invitait le CA à prendre toutes les mesures utiles à l'éradication des graffitis sur les murs des bâtiments relevant du domaine municipal.

Un montant complémentaire de 2'500'000.- francs, proposé par le CA, a été accordé par le CM dans le cadre du budget 2001. Ce montant a été estimé sans base d'étude car aucune expérience ne permettait d'en évaluer l'étendue.

Le service des bâtiments, en collaboration avec le service entretien du domaine public de la Voirie et le service des écoles et institutions pour l'enfance, a été chargé d'appliquer cette motion. Le service des bâtiments est le gestionnaire du compte.

Les nettoyages ont débuté fin mars. Deux premières zones ont été retenues afin de mener l'expérience.

Des interventions ponctuelles sur des édifices spécifiques ou sensibles hors de ces zones ont également été entreprises. Ces derniers sont sous surveillance et l'enlèvement des graffitis, tags ou affiches est réalisé dès leur découverte.

PROCEDURE ET DEMARCHE DE NETTOYAGE

Méthode

Les bâtiments, murs et œuvres d'art sont nettoyés une première fois, puis à chaque nouvelle "attaque", un nettoyage est effectué dans les plus brefs délais (le souhait est d'intervenir en moins de 24 heures).

Toutefois, il a été décidé d'observer ce qui se passait pendant et après les actions, et d'intervenir le plus souvent possible de manière éducative.

Le procédé de nettoyage est de "type traditionnel" : hydrogommage, hydrosablage, pour les murs en pierre, béton, crépis ou peints, puis application de peinture dito à l'existant.

L'élimination des tags ou graffitis demande un engagement et une connaissance technique appropriée en regard des supports sur lesquels ils sont faits. De plus, de nombreuses précautions doivent être prises pour préserver non seulement la pérennité des bâtiments, monuments, sculptures, mais également l'environnement.

Produits

En collaboration avec le bureau de Monsieur Claude Félix, expert en matériaux pierreux, une quarantaine de produits a été examinée. Nous avons ainsi cherché des produits permettant notamment d'intervenir sur des supports tels que métal, bois, verre, plexi...

Cette étude nous a menés à l'élaboration d'une liste restreinte de produits autorisés non exhaustive.

Les critères d'évaluation tiennent compte :

- > du pH,
- > de la biodégradation,
- > de la nocivité envers l'homme
- > de l'environnement

Aucun produit anti-graffitis n'est appliqué après le nettoyage. Lors des nettoyages, nous avons découvert que certains bâtiments, voire murs, avaient été traités avec des produits de protections. Des dégâts importants ont été constatés sur les supports confirmant qu'il n'existe pas à ce jour de produits miracles jouant le rôle de protection contre les déprédations de toutes natures, tout en assurant la conservation du patrimoine.

Entreprises

Une première expérience a été réalisée avec un groupe d'entreprises. Ces dernières ont été informées de la philosophie adoptée par la Ville de Genève pour entreprendre le problème du nettoyage, et leur devoir pour réaliser ce challenge avec le maître de l'ouvrage.

Par la suite, et en fonction d'acquisition d'équipements indispensables pour le nettoyage, d'autres entreprises ont été sollicitées. A chaque fois, une information précise est donnée sur la volonté et la manière d'intervenir dans le terrain, et ce dans le respect du patrimoine et de l'environnement.

Suite à l'engagement du nettoyage de deux nouvelles zones, et la volonté du maintien permanent de la propreté des murs dans les zones 1 et 2, de nouvelles entreprises devront être encore engagées dans cette opération. En effet, le nombre de ces dernières pouvant intervenir rapidement avec des moyens légers est limité. De ce fait, on constate que le délai d'intervention volontairement voulu en moins de 24 heures est plus ou moins difficile à respecter.

Plaintes

Bien que la Ville de Genève entend porter également son action sur le rôle éducatif avec les éducateurs et animateurs de rue, des plaintes sont quand même déposées à chaque "nouvelle découverte de déprédation". Des exceptions sont toutefois faites pour les murs pris comme cible lors de manifestations particulières. Dans ces cas, il a été décidé de ne pas déposer de plaintes.

A ce jour, 210 plaintes ont été déposée auprès du Chef de la police. Ces dernières, à notre connaissance, n'ont pas eu pour l'heure de suite. Toutefois, nous croyons savoir que quelques interpellations ont eu lieu.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Chaque service intervient de manière indépendante dans l'engagement et le suivi des travaux de nettoyage de son patrimoine. Les commandes et les factures sont centralisées au service des bâtiments.

Une séance est organisée chaque mois en présence du service des bâtiments, du service entretien du domaine public et du service des écoles et institutions pour l'enfance pour la coordination des interventions dans chaque zone, l'échange d'informations, voire l'échange d'expériences. Un procès-verbal est tenu.

Une collaboration a également été établie avec la délégation à la jeunesse qui a rejoint le groupe pour mener l'action éducative de l'opération. Des actions ponctuelles ont été entreprises : école des Grottes, école du Mail et colimaçon du Seujet.

Un nouveau projet devrait être lancé pour les Minoteries en collaboration avec le club des aînés, l'école, différents partenaires sociaux et les locataires, voire des citoyens et citoyennes.

D'autres projets pourraient suivre et nous restons attentif à chaque proposition qui entre dans les vues du Conseil administratif, à savoir redonner un visage sympathique et rassurant dans les quartiers de la Ville de Genève.

OBSERVATIONS

Respect

Les bâtiments nettoyés sont dans l'ensemble bien respectés. Beaucoup de tags étaient très anciens et les bâtiments n'ayant jamais été nettoyés en étaient fortement chargés.

Nous avons reçu plusieurs témoignages de satisfaction de citoyens et citoyennes heureux de retrouver les murs de la cité propres. Un certain sentiment de sécurité est retrouvé.

Zones critiques

La première zone englobait l'Usine, la rue du Stand et les immeubles du quai du Seujet. Sur ces bâtiments, hélas, les attaques sont relativement fréquentes. Nous devons intervenir pratiquement plus d'une fois par semaine.

Lors d'évènements ayant trait à des problèmes d'ordre politique, local, ou général, voire mondial, nous constatons une recrudescence de déprédation.

Voisinage

Lors de nos interventions, nous avons pour ainsi dire chaque fois approché les propriétaires voisins de nos bâtiments pour les sensibiliser à notre démarche. Certains ont répondu positivement et ont profité de l'opportunité que nous leur offrons, à savoir l'installation de chantier et le travail administratif (demande de devis) pour nettoyer leurs bâtiments.

CONCLUSION

Les félicitations et remerciements de citoyens et citoyennes reçus depuis le débuts de l'opération suite aux résultats obtenus sur les bâtiments, monuments, murs etc. sont plus qu'encourageant. On peut dire que l'opération est positive et mérite d'être poursuivie. Les habitants retrouvent une partie de leur environnement propre, le respect après nettoyage est relativement bien observé. On constate que les concierges sont plus attentifs à la maintenance et à la surveillance des immeubles, et de ce fait le sentiment de sécurité est sensiblement renforcé.

Seul point noir qui nous est souvent rapporté lors de nos interventions, mais ne faisant pas partie de la mission, c'est les moult déprédations gratuites sur des objets, bancs, boîtes aux lettres, portes, etc. qui empoisonnent la vie au quotidien. Ainsi qu'à l'entreposage de matériels et matériaux divers que l'on retrouve un peu partout devant les immeubles, aux coins des rues, voire sur des places.

Tant le service des bâtiments, que les services entretien du domaine public, des écoles et institutions pour l'enfance et de la délégation à la jeunesse sont convaincus de la nécessité de l'opération "Ville Propre" pour que Genève retrouve des quartiers, préaux d'écoles, parcs, places, rues etc. accueillants pour le bien-être des habitants et de la population.

Stéphane CHUAT, architecte responsable d'opérations
Bernard COURT, Chef de service



Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève
Division de la Voirie - **Rapport du service entretien du domaine public**

La méthode de travail est identique à celle pratiquée par le service des bâtiments et le service des écoles, mais contrairement à ces derniers, les interventions de nettoyage sont effectuées par nos propres équipes d'entretien.

Cette entité de nettoyage a été renforcée et dotée, à cette occasion, d'une nouvelle machine d'hydrogommage permettant d'intervenir avec plus d'efficacité, tout en respectant le support sur lequel est appliqué le tag.

Nos domaines d'intervention sont les suivants :

Les éléments de mobilier urbain, les murs, les fontaines, les oeuvres d'art, les trottoirs et chaussées (ces derniers objets étant touchés principalement lors de manifestations). Il faut rappeler que tous ces éléments étaient déjà entretenus par la voirie avant le lancement de l'opération.

Dans la mesure du possible, tous les nouveaux tags sont enlevés dans les 24 heures. Ce qui a un effet de dissuasion sur les auteurs de ces derniers, exception faite pour les endroits critiques tels que le quai du Seujet, la promenade des Lavandières pour la zone 1, le tunnel du valais et les alentours de la gare CFF pour la zone 2, où les attaques sont plus fréquentes.

Les zones 3 et 4, qui sont en cours de nettoyage, génèrent les mêmes réflexions.

En conclusion, et au vu de la sensible diminution des tags et graffitis sur le domaine public, nous sommes persuadés de l'effet positif de cette campagne. La population l'a, à maintes reprises, manifesté auprès de notre personnel sur le terrain.

Jean-Pierre Savoy, Chef de section



Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Rapport du service des écoles et institutions pour l'enfance

Pour le service des écoles et institutions pour l'enfance, l'opération "Genève Ville Propre" a été accueillie avec un grand soulagement. En effet, les économies réalisées ces dernières années sur les budgets d'entretien des bâtiments, ont eu pour effet de limiter les interventions aux travaux d'impérieuse nécessité.

En ce qui concerne les tags, seules les inscriptions injurieuses étaient effacées, ainsi que les tags apposés sur les vitres. Cette situation était mal vécue par les enseignants et les parents d'élèves, principalement dans les écoles les plus touchées par le phénomène des tags.

En effet, il est légitime d'attendre que le cadre scolaire dans lequel les enfants des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève passent leurs journées contribue à transmettre des valeurs de respect et d'harmonie. A cet égard, les murs d'écoles constellés de tags inesthétiques, voire agressifs, ne sont pas tolérables.

Conscient de la nécessité d'avoir une approche préventive dans ce domaine, le service des écoles et institutions pour l'enfance ne veut pas s'en tenir au nettoyage des bâtiments, mais souhaite également contribuer à la reconstitution des liens sociaux dans les espaces scolaires et leurs alentours. C'est ainsi qu'il a mis sur pied une formation destinée aux concierges des écoles, formation intitulée "Communiquer efficacement avec les adolescents". Les objectifs de ce cours visent à développer les capacités de dialogue dans une optique de prévention des conflits.

Avec cette action, les concierges des écoles disposeront de compétences leur permettant de s'insérer dans les réseaux qui se constituent dans les quartiers avec les éducateurs de rue, les ilotiers de la gendarmerie et les agents de sécurité municipaux.

Remettre les adolescents en lien avec leur environnement social est le pari soutenu par tous les acteurs de ces réseaux de quartier. Les quelques expériences qui ont été tentées, à l'école des Grottes et du Mail notamment, sont prometteuses et, dans ces cas, le rôle de proximité que peut jouer le concierge de l'école est fondamental. Il convient donc de préparer ces collaborateurs à remplir des missions autres que des simples tâches d'entretien et à reconnaître cette nouvelle responsabilité dans leur cahier des charges.

Simone IRMINGER, Cheffe de Service



Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Rapport de la Délégation à la jeunesse DEJ

Tags et Graffs, buts et objectifs poursuivis par la DEJ.

Nous distinguons d'entrée les graffs des graffitis et des tags.

- Graff = peinture artistique avec un sujet ou un projet à la base ;
- Graffiti = gribouillis et/ou texte compréhensible;
- tag = signature artistique utilisant dans la plupart des cas un pseudonyme.

Les graffitis et tags en nombre peuvent contribuer au sentiment d'insécurité que ressent la population. Ceci est particulièrement vrai autour d'endroits très fréquentés tels que les écoles ou autres bâtiments publics.

Si nous voulons améliorer la propreté de manière durable, nous devons cependant fournir un travail de prévention à long terme, car le phénomène des tags semble ne pas constituer une mode passagère, mais se produit par vagues successives plus ou moins soutenues. Ce travail de prévention se traduit de la manière suivante :

Partout où l'action "Genève, Ville propre" prévoit un nettoyage, les travailleurs sociaux hors murs de la DEJ tentent d'identifier des jeunes, habitant dans le quartier, qui savent graffer. Des surfaces à décorer sont ensuite choisies avec le service des bâtiments ou/et des écoles, ainsi que le corps enseignant. Il va de soi que les jeunes doivent présenter un projet qui tienne compte de l'environnement de leur œuvre.

Une fresque murale est alors réalisée en impliquant, si possible, les acteurs immédiats et les associations du quartier. Il est souhaitable que les enfants et jeunes des écoles puissent participer sous une forme ou une autre au projet.

Les objectifs sont multiples : une surface ainsi décorée est respectée par les autres graffeurs, faire exécuter ces fresques par des "grands frères" du quartier valorise ses derniers et permet des discussions nourries entre les jeunes. Un effet "d'éducation par les pairs" est alors mis en route. Il est ensuite important de "fêter" ou d'"inaugurer" l'œuvre, ce qui permet au travailleurs sociaux d'avoir un contact avec les jeunes et leurs parents ainsi que les habitants.

Claudio DEUEL, Délégué


GENEVE VILLE PROPRE

BILAN DU PROJET PARC ST-JEAN

Projet dans le parc de St-Jean

Promotion des initiatives par le partenariat.

Stimulation de la participation des citoyens à la discussion et à la réalisation de projets.

Circulation de l'information.

Dépasser la compétition entre les partenaires.

Poser un diagnostic en activant le réseau des personnes fréquentant le parc

Il ne s'agit pas uniquement d'observer, d'analyser et faire des propositions entre professionnels; notre rôle est de faire ce travail de recueil de données et de réflexion avec les personnes concernées, à savoir :

Les promeneurs, les habitués jeunes et moins jeunes, les punks du parc,

les parents,

les enfants,

les ados et jeunes adultes,

l'école : les enseignants, les parents d'élèves, le concierge et son épouse,

les associations du quartier, club des aînés, habitants du quartier, espace quartier,

les commerçants, café, galerie d'art, les syndicats patronaux,

les services de la Ville de Genève, service social, SEVE, école, bâtiments...

Faire acte et preuve d'écoute

Demander à chacun de s'exprimer en fonction de son point de vue, d'après son statut, sa fonction, ses envies ou ses besoins.

Réunir les partenaires autour d'un dénominateur commun (ici le labyrinthe, les nuisances dues à son utilisation détournée).

La visibilité du changement. Nécessité de faire quelque chose rapidement. Démontrer que le message a été bien reçu et que l'action suit (destruction du labyrinthe).

Rassembler les partenaires autour d'un projet créatif, ludique et temporaire nécessitant un investissement limité dans le temps (la fresque du colimaçon).

Education par les pairs (un ado a pris en charge une partie de l'encadrement des enfants pendant la peinture du colimaçon).

L'acte symbolique, preuve du sérieux apporté au projet, reconnaissance et valorisation (l'inauguration de la fresque par les autorités).

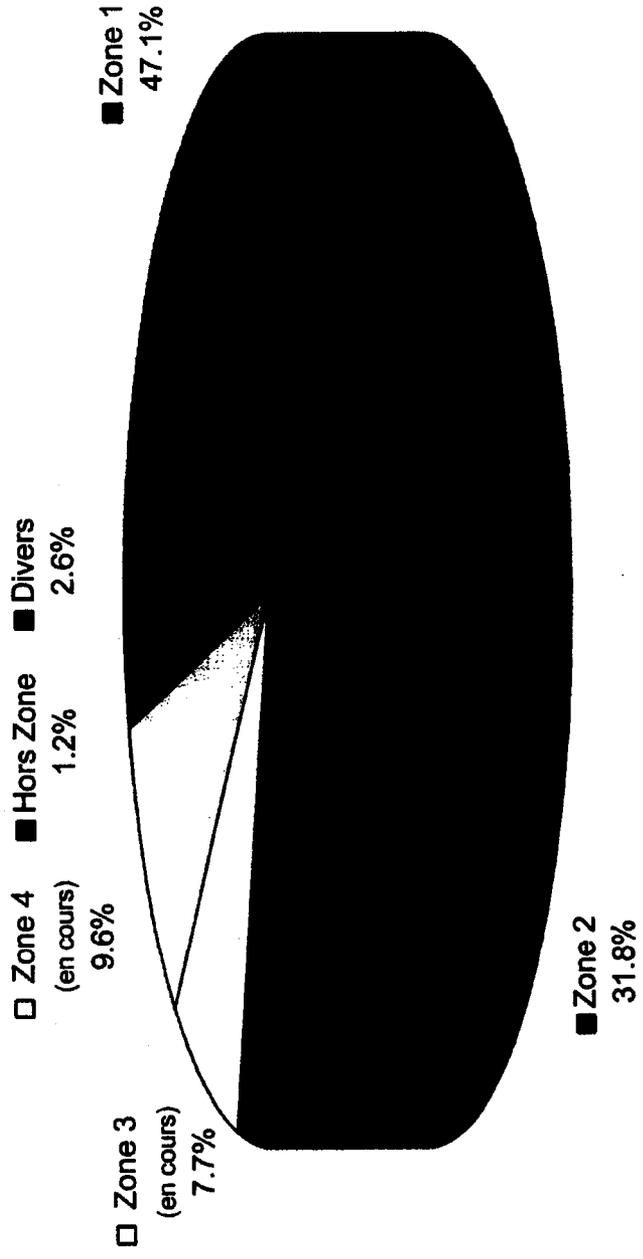
Faire la fête, le plaisir, surprendre, développer le lien social (apéro, clowns, musique) convier les partenaires pour clore une partie du projet.

Communiquer, faire appel à la presse. Faire et faire savoir.

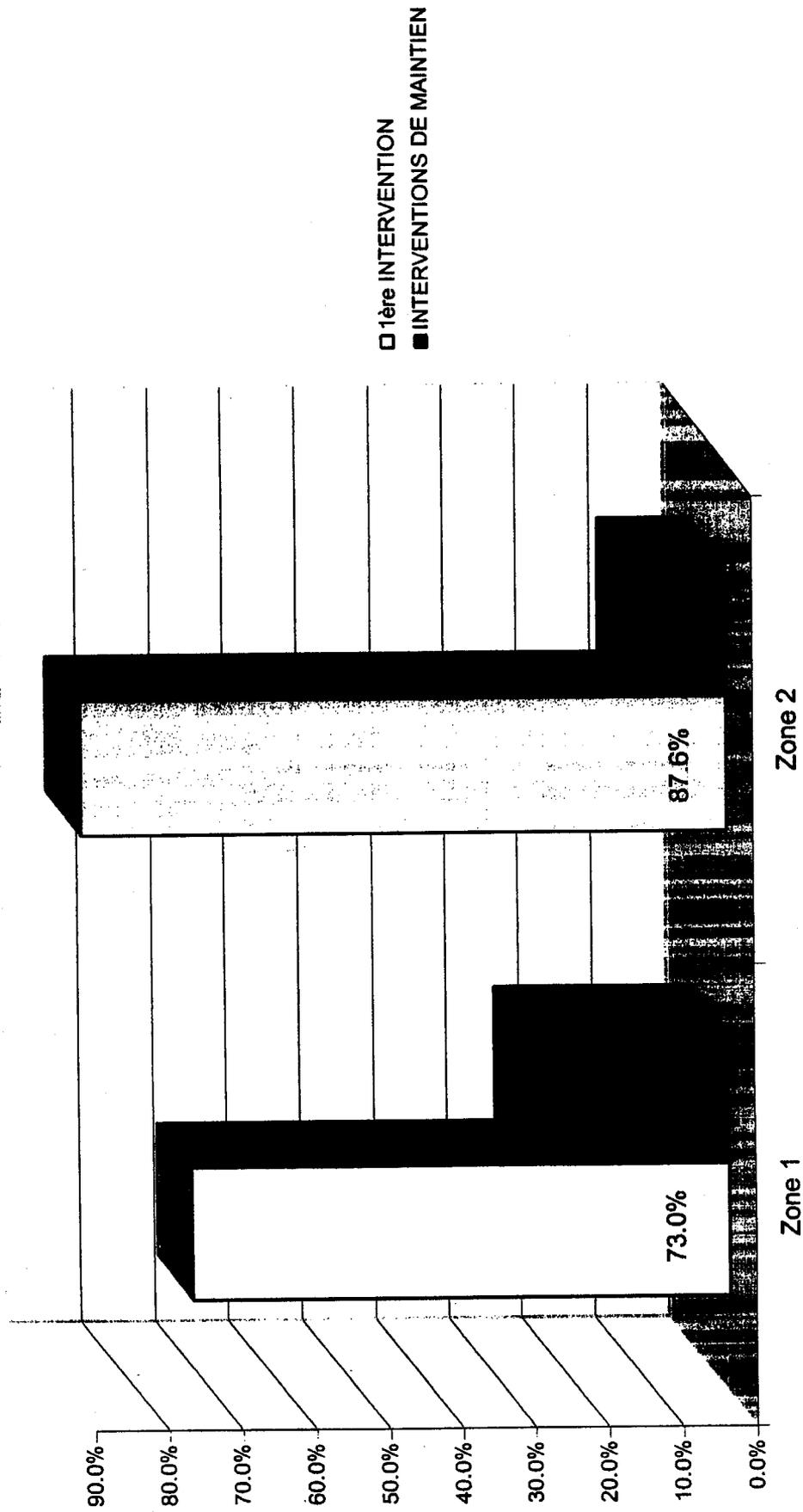
Marianne MURE, Animatrice



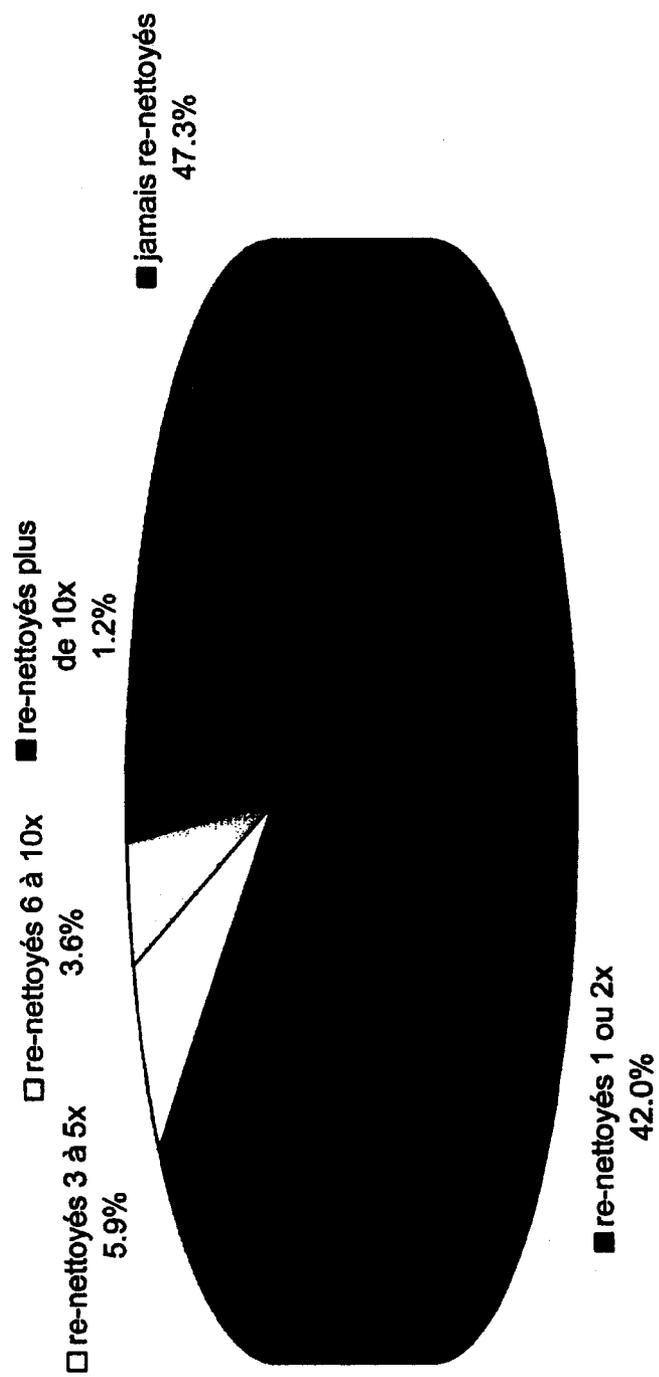
REPARTITION PAR ZONES DU CREDIT DEPENSE



**REPARTITION DES COUTS POUR LES ZONES 1 et 2
ENTRE LE PREMIER NETTOYAGE ET LES INTERVENTIONS DE MAINTIEN**



**REPARTITION DES INTERVENTIONS DE MAINTIEN APRES LA 1ère INTERVENTION
PAR BATIMENTS POUR LES ZONES 1 et 2**



REPARTITION DU NOMBRE DE BATIMENTS PAR ZONES
(service des bâtiments uniquement)

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	TOTAL
Total bâtiments	78	98	115	104	395
Bâtiments à nettoyer	74	96	113	*2	
Bâtiments nettoyés ou propres			31	*2	
Bâtiments nettoyés	73	96	*1	*1	
%	98.65	100.00			

*1 En cours de nettoyage

*2 En cours d'évaluation

Annexe 3 : Coûts ttc à la tonne des diverses fractions de déchets pour 2001

	Coût/Taxe	Remarques
<u>Collecte de déchets incinérés</u>		
Ordures ménagères	244 .--	
Ordures ménagères volumineuses (objets encombrants)	294 .--	Fraction non valorisable après récupération des matières constitutives
Balayures	244 .--	Balayures, corbeilles à déchet, déjections canines etc...
<u>Collecte de déchets valorisés</u>		
Accumulateurs automobiles	269 .--	Récupération des diverses fractions afin de refaire de nouveaux accumulateurs
Aluminium et fer blanc	484 .--	Comprend le tri effectué par l'entreprise pour éliminer les indésirables
Bois	202 .--	Transport par le récupérateur y compris
Ferraille	102 .--	Fraction essentiellement issue des objets encombrants.
Matières organiques	157 .--	
Piles usagées	0 .--	Taxe avancée, prise en charge par BATREC
Pneus usagés récupérables	187 .--	Approximation (reconversion du coût unitaire au coût à la tonne).
Textiles	0 .--	Pris en charge par la coordination d'entraide.
Verres usagés	150 .--	Evacuation, transport et location des conteneurs. SERBECO
Vieux papiers et cartons	20 .--	
OREA		
Electroménagers et appareils électroniques de loisirs	250 .--	
Matériel informatique et bureautique	0 .--	
Télévisions	500 .--	